

# PHASE VIII



## Programme de subvention Rénovation Québec

Québec

 Ville de  
Saint-Hyacinthe

La Ville de Saint-Hyacinthe a accepté d'adhérer, encore cette année, à un programme de subvention.

Ce programme a été mis sur pied de concert avec le gouvernement du Québec. Le programme se veut un incitatif à la rénovation de logements dans les vieux quartiers.

Ce programme est financé par la Ville de Saint-Hyacinthe et par le gouvernement du Québec, par le biais de la Société d'habitation du Québec.

La Ville et le Gouvernement verseront chacun un pourcentage du coût des travaux et ce, jusqu'à concurrence des montants maximaux établis par la Ville qui représente au plus de 2/3 du montant des travaux.

Le budget global de la phase VIII pour la Ville est de 200 000 \$ auquel le Gouvernement doit injecter un montant équivalent pour un total de 400 000 \$.

Les sommes allouées par le programme serviront exclusivement pour des bâtiments à vocation résidentielle.

Seuls certains secteurs prédéterminés de la ville ont pu être retenus pour bénéficier de la subvention. Ces secteurs sont le centre-ville et certaines autres petites sections qui répondaient aux critères établis par la Société d'habitation du Québec (voir carte ci-jointe).

Les propriétaires dont les bâtiments sont situés dans les secteurs identifiés peuvent s'inscrire en contactant Manon Courchesne au 450 778-8321. Quant à ceux qui étaient déjà inscrits sur la liste pour la phase VII du programme Rénovation Québec et qui n'ont pas reçu de subvention faute de budget, une lettre leur sera acheminée avec coupon-réponse afin de connaître leurs intentions pour cette nouvelle phase du programme.

Il est à noter que le bâtiment faisant l'objet d'une demande doit rencontrer des paramètres précis.

**Les demandes seront reçues jusqu'au 22 septembre 2011, à 17 h.**

Il est important de mentionner que, seul le propriétaire officiel du bâtiment pourra enregistrer l'immeuble pour le tirage au sort et que le propriétaire inscrit au moment du tirage au sort ne pourra vendre son immeuble à une tierce personne tout au long du processus. Donc, pour les propriétaires qui souhaitent vendre leur immeuble, sachez que l'acquéreur ne pourra bénéficier du programme à votre place.



Dans le but d'accorder une chance équivalente à tous, les membres du Conseil municipal ont décidé de créer une nouvelle liste d'attente suite à un tirage au sort qui aura lieu le 27 septembre 2011, à la salle des Arts de l'Hôtel-de-Ville, à 19 h.

Les personnes qui s'inscrivent au programme sont les bienvenues pour assister au tirage.

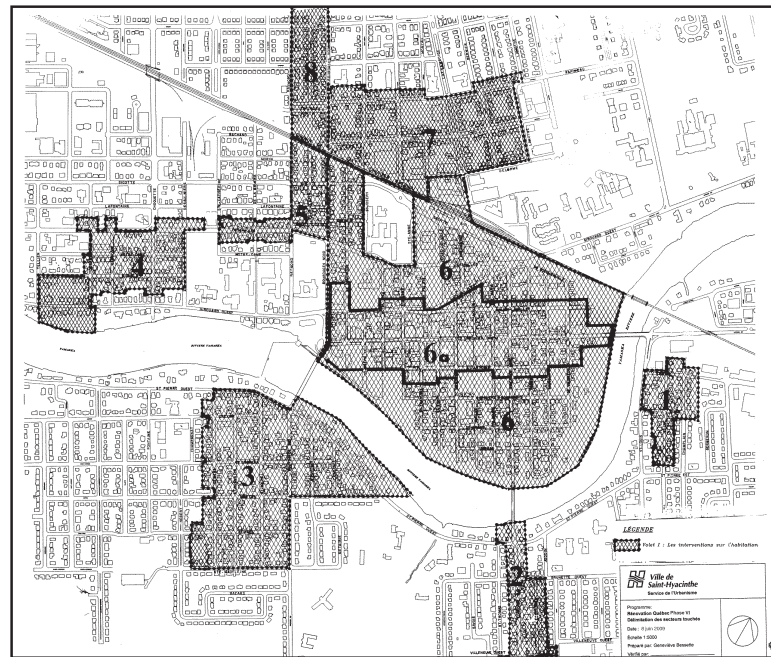
Le tirage au sort permettra l'élaboration d'une nouvelle liste de priorités. Ainsi, la première adresse apparaissant sur la liste deviendra le premier dossier à être traité et si toutes les conditions ou les critères sont rencontrés, cette demande de subvention sera acceptée et ainsi de suite pour les adresses subséquentes jusqu'à l'écoulement du budget.

### Deux listes seront ainsi créées tenant compte des critères du programme :

1<sup>re</sup> liste : immeubles dans le centre-ville (secteurs 6 et 6a)

2<sup>e</sup> liste : immeubles dans les secteurs identifiés mais situés à l'extérieur du centre-ville (secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8)

Le soir du tirage au sort, dès 19 h, la liste des adresses inscrites au tirage sera disponible pour consultation.



**Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au 450 778-8321.**